



**COMMUNIQUE de PRESSE**

**HONNEURS DE LA CHASSE LAURENT-PERRIER/GROUPAMA  
APPEL A CANDIDATURE 2009**

**Une nouvelle façon de concourir ...**

Créés en 1981 par Champagne Laurent-Perrier, les Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama récompensent chaque année un lauréat pour la qualité de la gestion mise en place sur son territoire. En 25 ans, les Honneurs de la Chasse sont devenus une distinction incontournable, et nombre de lauréats font aujourd'hui autorité dans les spécialités pour lesquelles ils ont été récompensés, du grand gibier au petit gibier en passant par les oiseaux migrateurs et la faune de montagne.

Cette année, les quatre partenaires – Laurent-Perrier, Groupama, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) ont décidé de faire évoluer le Prix en modifiant le mode de participation :

Les candidats chasseurs devront transmettre un dossier à la FNC, en téléchargeant un formulaire type d'une vingtaine de questions en ligne sur le site de la FNC ou de l'ONCFS. Le Jury ira visiter les territoires pour ainsi valider l'authenticité des réponses. Le jour de la délibération, les candidats présélectionnés viendront défendre eux-mêmes leur dossier devant l'ensemble du Jury.

**Pour être candidat, que faut-il faire ?**

Vous gérez un territoire de chasse ? Vous animez une équipe de chasseurs dans un esprit résolument dynamique et conscient des exigences de la faune et du milieu naturel ? Les mots de biodiversité, de gestion, sécurité, aménagement, jachère, comptage, actions de communication, ouverture vers les autres usagers de la nature n'ont plus de secret pour vous ? Vous pouvez être candidat aux Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama.

Pour 2009, les formulaires disponibles sur le site de la FNC ([www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)) ou de l'ONCFS ([www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)) sont à remplir avant le 15 novembre 2009.

Vous pouvez obtenir le règlement et le cahier des charges sur les sites ou sur simple demande. (Possibilité de reconcourir pour les anciens lauréats n'ayant jamais reçu un premier prix).

Renseignements auprès du secrétariat Général : Astrid de Beauregard  
[astriddebeauregard@club-internet.fr](mailto:astriddebeauregard@club-internet.fr)  
06 87 72 85 22

Envoi des dossiers : FNC – 13, rue du Général Leclerc – 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex.

Fédération Nationale des Chasseurs

13, rue du Général Leclerc - 92136 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - Tél. 01 41 09 65 10

# LES HONNEURS DE LA CHASSE LAURENT-PERRIER - GROUPAMA

## Prix d'encouragement à la gestion de la faune sauvage

**1 – Les « Honneurs de la Chasse »** sont décernés chaque année sous forme d'une dotation de 10 000 € attribué à des lauréats selon la nature et la qualité des dossiers présentés au jury.

**2 – L'objectif** des « Honneurs de la Chasse » est d'encourager, par la récompense d'initiatives exemplaires, **les actions en faveur de la biodiversité, de la faune sauvage et de la chasse.**

**3 – Le dossier** doit obligatoirement comprendre :

### A – Moyens d'identification du candidat :

- Pour les personnes physiques : nom, prénom, adresse, date de naissance et profession.
- Pour les personnes morales : description détaillée (historique, forme juridique, statuts, règlement intérieur, etc....).

### B – Coordonnées et description du territoire concerné par la candidature

- Relief, nature du terrain, nature des forêts et cultures, nature et densité de la faune.

### C – Exposé de l'action

déjà conduite et en cours de réalisation, susceptible de retenir l'intérêt du jury. On développera particulièrement les aspects qui montrent le caractère exemplaire de l'initiative, ses résultats et son caractère innovant.

L'accent sera mis sur les points suivants :

- Protection, gestion, réhabilitation des milieux naturels de la faune sauvage,
- **Maîtrise des populations animales,**
- **Intégration des nouvelles mesures environnementales dans les baux ruraux,**
- **aménagement des territoires,**
- toute autre contribution pratique à la gestion de la faune sauvage et au développement d'une chasse durable,
- réalisations d'ouvrages littéraires ou audiovisuels contenant des éléments nouveaux ou apportant des idées constructives ou stimulantes en matière de protection des milieux naturels et de la faune sauvage

**4 – Les candidatures** sont recevables chaque année, sur présentation d'un dossier soumis par le candidat lui-même. Sont reçues les candidatures de personnes physiques ou morales : chasseurs, naturalistes, Président de Sociétés de Chasse, dirigeant d'une ACCA ou AICA, ou de tout autre groupement cynégétique.

Tout lauréat peut être admis à concourir de nouveau, sous réserve de n'avoir jamais reçu un premier prix.

**5 – Le jury** procédera à la sélection des dossiers et convoquera les présélectionnés pour une présentation directe au jury de leur dossier. Sa décision finale sera sans appel.

**6 – Les dossiers de candidatures** sont à adresser avant le 15 novembre sur les sites de : l'ONCFS : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr) la FNC : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

Pour toute demande d'information :

**Astrid de BEAUREGARD**  
Secrétariat Général des  
Honneurs de la Chasse Laurent-  
Perrier-Groupama  
94 rue des entrepreneurs  
75015 Paris  
[astriddebeauregard@club-internet.fr](mailto:astriddebeauregard@club-internet.fr)  
06 87 72 85 22

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### HONNEURS DE LA CHASSE LAURENT-PERRIER/GROUPAMA

(« Cahier des charges » pour dossier de candidature sur internet)

#### **1° - LE CANDIDAT :**

Personne physique

Personne morale

Si personne physique : Nom, prénom, date de naissance

Adresse, Tel 1, Tel 2

Profession

Si personne morale : Nom / raison sociale

Adresse (du siège)

Forme juridique (plusieurs réponses possibles) :

ACCA

AICA

Société/ Association de chasse

Territoire privé

GIC, GIASC ou autres Groupements de gestion

- Exploitation agricole

- Exploitation forestière

- Exploitation piscicole

- Exploitation autre

Statuts, nombre de chasseurs et Règlement intérieur (*prévoir de pouvoir joindre à la demande une copie des statuts et règlements intérieur*)

#### **2° - DESCRIPTION PHYSIQUE DU TERRITOIRE :**

Superficie (Ha)

Altitude minimale ; altitude maximale

Bois, Forêt : % de la superficie totale du territoire

Dominante : Résineux

Feuillus

Mixte

Terres agricoles : % de la superficie totale du territoire

Dominante : Céréaliculture

Elevage

Polyculture\_Elevage

Viticulture

Autre

Landes, friches : % de la superficie totale du territoire  
Zones humides : surfaces en eau et % de la superficie totale du territoire  
Dominante : Marais  
Etangs, Plans d'eau  
Cours d'eau  
Tourbières  
Littoral (vasières, prés salés...)  
Réserve(s) de chasse : superficie (Ha) - % du territoire

### **3°- FAUNE ET GIBIER :**

Espèce(s) gibier objet(s) du projet : *(le déposant écrit le nom de la ou des espèces)*  
Espèces gibier principales sur le territoire : *(idem ci-dessus ou menu déroulant liste des espèces chassables en France)*  
Espèce(s) protégée(s) remarquable(s) sur le territoire :  
Budget annuel de ce projet :

### **4°- DOSSIER PRESENTE A D'AUTRES TITRES QUE CEUX CI-DESSUS ENONCES :**

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Adresse :  
Tél domicile :  
Tél. portable :  
Profession :  
Parcours personnel :  
La place de la chasse et de la nature dans vos réalisations ou votre œuvre :

### **5°- VOTRE ACTION**

Résumez en quelques lignes, au regard de la grille dévaluation ci-jointe, votre action ou votre réalisation *(10 lignes minimum de texte)*

Déposez votre dossier par courriel sur le site sus-mentionné avant le 15 novembre 2009 *(prévoir la possibilité de joindre automatiquement une copie PDF du dossier)*

### **6°- AUTRES COMMENTAIRES**

# HONNEURS DE LA CHASSE LAURENT-PERRIER – GROUPAMA

## Grille d'évaluation

**Cotation : 0 = caractéristique absente, 1 = médiocre, 2 = moyen, 3 = bon**

<b>Caractéristiques du dossier</b>				
Etat d'avancement : (phase de démarrage, bien avancé, etc...)	0	1	2	3
Projet multi-partenarial (partenaires non cynégétiques)	0	1	2	3
Projet multi-territorial (Plusieurs sociétés de chasse ou communes)	0	1	2	3
Projet multi-espèces	0	1	2	3
Projet Global de sauvegarde/restauration d'un espace ou milieu menace/sensible (ex : marais local)	0	1	2	3
Financements extérieurs publics ou privés (collectivités locales ...)	0	1	2	3
Projet à retombées socio-économiques locales ou emploi (intégration chasse au développement local)	0	1	2	3
Projet transposable (exemplarité)	0	1	2	3
Importance de l'œuvre ou de la réalisation audiovisuelle	0	1	2	3
Intégration de nouveaux chasseurs	0	1	2	3
Actions en faveur de la biodiversité	0	1	2	3
Actions en faveur de la sécurité	0	1	2	3